

Salasse

Peuple premier du Val d'Aoste

L'ÉPREUVE DES ÉLECTIONS

Nous ne sommes ni au Kosovo ni au Tibet, mais nos particularismes doivent être défendus sans faiblesse.

Le candidat autonomiste se présentant à une élection pour obtenir une responsabilité parlementaire ou régionale doit démontrer, avant tout, son attachement à notre Vallée et la volonté de la défendre sans faiblesse face à une République toujours éloignée du fédéralisme.

Sa prise de position devrait orienter le choix des électeurs valdôtains. Sera-t-il pour ? Sera-t-il contre ? Refusera-t-il de se prononcer sur les deux propositions ci-dessous présentées ? L'électeur jugera.

Si le candidat autonomiste les approuve publiquement, faites lui confiance ; s'il les rejette, démontrant ainsi un autonomisme de façade, refusez lui votre vote ; s'il refuse de prendre position, montrant un manque évident de courage, écarterz le de votre choix.

Voici ces deux propositions prélevées dans le « **Projet de loi fondamentale pour le Pays d'Aoste** » publié dans notre bulletin N° 145. Elles sont des plus sérieuses même si rédigées simplement pour faciliter le débat :

Premièrement :

L'emblème du Pays d'Aoste, Région autonome de la République italienne, est le drapeau noir et rouge. Il accompagne le drapeau vert, blanc, rouge de la République sur tous les bâtiments régionaux ; il est obligatoirement utilisé par toutes les administrations régionales, par tous les corps régionaux et dans toutes les manifestations régionales.

Les bâtiments, les administrations et les corps d'Etat de la République, non concernés par cette mesure, peuvent néanmoins l'appliquer.

Deuxièmement :

L'hymne du Pays d'Aoste, Région autonome de la République italienne, est, « Montagnes valdôtaines » Il accompagne obligatoirement l'hymne italien « Fratelli d'Italia » dans toutes les cérémonies officielles.

Ces deux mesures devraient être discutées et adoptées par le prochain Conseil régional. Elles pourront, ensuite, être soumises au Peuple valdôtain par la voie référendaire.

Attendons pour voir.

Parfait JANS

**Le Peuple valdôtain doit demeurer maître chez lui.
Répondons aux adversaires qui nous prétendent minoritaires chez nous.
Prenons les dispositions pour qu'il n'en soit jamais ainsi.**

Les prochains élus autonomistes devront prendre les mesures indispensables pour que les Valdôtains demeurent maîtres chez eux. Pour cela, il sera nécessaire d'avoir une juste politique et une approche réaliste de ce sujet.

Premièrement : La Région devra étudier, encourager et appliquer une audacieuse et ferme politique familiale avec un suivi des naissances, de l'accueil, de la scolarité et des études des enfants nés au pays, afin que l'arrivée d'un enfant dans une famille soit une source de joie au lieu d'être trop souvent une source d'inquiétude. Malgré les apparences et les réactions des comptables à courte vue, une politique familiale et démographique, serait la plus judicieuse politique d'investissement et d'ouverture sur l'avenir que pourrait réaliser la Région. (Un voyage d'étude du côté de la Finlande ne serait pas superflu).

Deuxièmement : Un pays comme le nôtre qui a été contraint à pousser ses enfants à l'émigration et a subi une outrageante politique de peuplement, doit avoir une approche de ce problème en retenant deux sources a) la place accordée à nos émigrés qui maintiennent des liens solides avec le pays doit être reconsidérée. Nos émigrés doivent pouvoir participer à la vie du pays et être pris en compte comme citoyens au titre régional et communal ; b) la place accordée justement à la vieille immigration, comme cela est déjà appliqué, devra se poursuivre en toute amitié et avec tolérance.

Troisièmement : Avoir une attitude beaucoup plus sérieuse dans le contrôle des nouvelles implantations. La Vallée doit demeurer ouverte, mais les délais actuels pour accéder à la citoyenneté valdôtaine sont scandaleusement trop courts. Il faut donner le temps aux nouvelles populations de s'intégrer, de prendre en compte les particularismes, l'histoire et la culture du Pays. Vaste question qui devra être débattue avec Rome avec fermeté et avec la volonté d'aboutir pour qu'il soit mis fin à la politique coloniale de peuplement de notre région.

Notre bulletin a abordé ce sujet dans son N° 145 avec le **Projet de loi fondamentale pour le Pays d'Aoste**, en son article VI.

Le peuple du Pays d'Aoste se compose et se complète de la façon suivante :

- * les originaires de père et mère, de père ou de mère, habitants la Région.**
- * les originaires émigrés de père et mère, de père ou de mère (conditions à définir) ;**
- * les hommes et les femmes nées au Pays et y demeurant ;**
- * les résidents installés au Pays (conditions à définir).**

Les nouveaux arrivants, installés récemment, devront prouver (famille, domicile, travail) leur désir de s'installer à demeure (conditions à définir).

Les conditions mentionnées ci-dessus, sont arrêtées par l'Assemblée du Pays après référendum.

Le Conseil régional élu manquerait à son devoir en n'abordant pas cette vitale très épineuse question.

Amis électeurs exigez de vos candidats qu'ils prennent position sur ce sujet.

P.J.